



SISE Newsletter Aviation Security Cargo/Mail

OFAC SISE-2017-6 | 12 juin 2017

<https://www.bazl.admin.ch/bazl/fr/home/fachleute/flugplaetze/schutzmassnahmen--security-.html>

Bureaux des chargeurs connus **KC**

Les établissements de chargeurs connus comprenant uniquement des bureaux qui ne sont pas directement en contact avec la manutention du fret aérien sécurisé ne seront plus certifiés et les statuts existants de chargeur connu ne seront plus renouvelés. Les organes de contrôle indépendant discuteront avec l'OFAC en vue d'évaluer la situation de chaque site.

Inspection/filtrage du fret par fouille manuelle (PHS) ou par contrôle visuel (VCK) **RA**

L'inspection/filtrage du fret aérien par fouille manuelle (PHS) ou par contrôle visuel (VCK) sera restreinte jusqu'à nouvel avis. Dorénavant, la fouille manuelle ne pourra être pratiquée que par le personnel certifié en tant qu'opérateur Xray. Les sites des agents habilités dont le programme de sûreté prévoit au point 10 un processus de « fouille manuelle » ou de « contrôle visuel » mais qui n'emploient pas d'opérateurs Xray certifiés doivent tracer le texte correspondant et inscrire la mention N/A (not applicable). Les dérogations sont examinées au cas par cas par l'OFAC.

Légende :

Information pour les agents habilités

Information pour les chargeurs connus

Contacts (agents habilités)

Holger.caspari@bazl.admin.ch

Jonathan.zimmerli@bazl.admin.ch

Contact (chargeurs connus)

Organe de contrôle indépendant

